

Axe 1 – Jeunes et parentalité

Fiche action n°3 : Accompagner les projets professionnels



Description de l'action :

Mobiliser tous les partenaires engagés en faveur de l'insertion professionnelle pour permettre aux jeunes d'accéder ou de découvrir le monde de l'emploi. Beaucoup de dispositifs existent déjà dans le département, l'enjeu consiste donc aujourd'hui à les faire mieux connaître de leur public et à les coordonner.

Constat : Les jeunes en difficulté présentent souvent un parcours émaillé de ruptures et d'échecs. Leur insertion sociale et professionnelle est rendue difficile par l'absence d'encadrement suffisant et de perspectives.

Objectif : Accompagner et orienter les jeunes en facilitant leur entrée sur le marché du travail et/ou en leur permettant d'accéder à une offre de formation adaptée.

Champs concernés par l'action

Acteurs : Maires, présidents d'intercommunalités, coordonnateurs CLSPD/CISPD, DDETS, Conseil départemental.

Principaux partenaires : Partenaires institutionnels : DDETS, DSDEN, Missions Locales, CIRFA, Pôle emploi, Maison des adolescents, chambres consulaires (CCI, CCA, CA), DMD.

Partenaires associatifs : LUSIE 01, Service d'Accompagnement Favorisant l'Insertion et la Réussite (SAFIR).

Publics concernés : Jeunes de moins de 25 ans.



Mise en œuvre :

– renforcer les différentes structures d'insertion par l'activité économique du département. L'insertion par l'activité économique permet à des personnes en recherche d'emploi, rencontrant des difficultés sociales et professionnelles spécifiques, de conclure un contrat de travail ;

– promouvoir et déployer le plan « un jeune-une solution » lancé par le Gouvernement. Il s'agit d'une plateforme numérique qui a pour but de faciliter les démarches des jeunes en recherche d'emploi ou de conseils d'orientation grâce à l'appui des missions locales ;

– développer le « Parrainage pour l'emploi » mis en place par la DDETS, qui consiste à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation de demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle. Il s'agit d'un accompagnement bénévole et personnalisé, d'une durée moyenne de 6 mois, réalisé par un parrain ou une marraine sur la base du partage de son expérience professionnelle. Les missions locales du département sont porteurs de parrainage ;

– poursuivre le développement du service civique et de la mobilité européenne. Unis-Cité, principal partenaire de l'État dans ce domaine, est présent dans l'Ain depuis 2011 ; l'association propose aux jeunes des agglomérations de Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey des missions de

services civiques en équipe à travers différents projets de solidarité et d'engagement citoyen. L'action en équipe permet d'inclure des jeunes parfois en grande difficulté qui sont portés par la dynamique du groupe ;

– mobiliser les dispositifs d'insertion mis en place par le ministère des Armées notamment les centres du service militaire volontaire (SMV). Le SMV s'adresse à des jeunes de 18 à 25 ans, sans emploi et sortis du système éducatif pour les insérer dans le milieu professionnel. L'orientation des jeunes vers le SMV doit être encouragée par des liens étroits entre les communes et les régiments. Le SMV est présent à Ambérieu-en-Bugey ;

– favoriser les périodes de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) par la conclusion d'un contrat d'insertion afin de permettre aux jeunes exposés à la délinquance d'accéder au monde du travail. Ce dispositif s'applique aux personnes recrutées par une entreprise d'insertion, une association intermédiaire ou un atelier et chantier d'insertion. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi, inscrits ou non auprès de Pôle emploi et aux jeunes en demande d'insertion suivis par les missions locales.



Les financements susceptibles d'être sollicités

État (FIPD, DDETS), collectivités territoriales, autres organismes publics et privés (opérateurs conventionnés, entreprises, fondations, etc).



Indicateurs de pilotage

Le comité de pilotage semestriel sera l'occasion de suivre les indicateurs de déploiement des dispositifs cités. Il constatera également l'évolution des taux d'activité des jeunes de moins de 25 ans.

Limites identifiées

- L'adhésion des jeunes cibles aux dispositifs proposés.



Exemple(s), actions :

Le dispositif « coopérative jeunesse de service (CJS) » initié dans le contrat de ville de Bourg-en-Bresse, mis en œuvre à travers la mission de la politique de la ville : l'action, coordonnée par l'AGLCA et animée par un comité de pilotage local, a pour objectif de faire découvrir aux jeunes le monde de l'entrepreneuriat coopératif, de les sensibiliser aux valeurs de l'économie sociale et solidaire, tout en développant le vivre ensemble par l'émulation entre des jeunes issus d'horizons différents.



Fiches de la boîte à outil n°4,8,9,11,12,13,30